

Catégorie C**Mutation au 1^{er} janvier 2014 de la catégorie C (FF)
CAPN n°7 des 22, 23, 24 et 25 octobre et suites des 14 et 15 novembre 2013**

La Commission Administrative Paritaire Nationale du mouvement complémentaire pour le 1^{er} janvier 2014 s'est déroulée du 14 octobre au 25 octobre 2013 et les suites ont été données les 14 et 15 novembre 2013.

Le projet de mouvement complémentaire de mutation pour le 1^{er} janvier 2014 donne les résultats suivants :

Le total des demandes déposées est de 1 050 et 219 demandes ont été satisfaites soit un pourcentage de satisfaction de 20,9 % (hors réorganisations administratives).

Au projet 23 départements étaient fermés, 45 ouverts dont 37 en province.

(voir Carte de France des mutations et Niveaux de coupure avant CAPN – circulaire n°41 du 21 octobre)

Les suites du mouvement complémentaire de mutation au 1^{er} janvier 2014 se traduisent par 283 demandes de mutation satisfaites soit un taux de satisfaction de 27,1 %.

La différence entre les taux du projet et des suites est de plus 6,2 %.

86 rapprochements externes restent en attente et 16 départements sont fermés.

Sur les 283 demandes satisfaites, 50 mutations sont dans le sens RIF/province.

Tableau de synthèse et comparatif du mouvement avant et après CAP

Libellés	Avant CAP	Après CAP
Total des demandes déposées	1050	1131
Total des demandes satisfaites	219	283
Taux de satisfaction	20,9 %	27,1 %
Rapprochement en attente	109	86
Nombre de départements fermés	23	16
Mutations RIF/Province	39	50

Total des postes vacants

Total province	- 409,8
Total IDF	- 128,5
Total général	- 538,3

Cette situation est inacceptable alors que les conditions de travail se dégradent quotidiennement.

RETROUVEZ **FO DGFIP** SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfip>



@fodgfip

Après validation du mouvement :

- 16 directions restent fermées
- 86 rapprochements externes sont toujours en attente
- Au final, seulement 283 demandes satisfaites sur 1 131.

Analyse :

Force est de constater le bas niveau du taux de satisfaction du mouvement complémentaire de mutation au niveau de la catégorie C.

Tout au long des travaux de la Commission Administrative Paritaire, **F.O.-DGFIP** a dénoncé avec force les suppressions d'emplois, plus de 12 000 emplois supprimés à la DGFIP durant les 5 dernières années et encore 1 988 à venir pour l'année 2014.

Ces suppressions pesant majoritairement sur les emplois de catégorie C (voir tableau).

Suppression d'emplois	2014	2013
DGFIP (toutes catégories)	1 988	2 023
DGFIP (catégorie C uniquement)	1 000	1 960

Suppressions d'emploi qui touchent en très grande majorité la catégorie C et qui impactent les conditions de travail, tout ce qui concerne la vie de l'agent (temps partiel, congés, notation, etc...), la réalisation des missions et bien sûr et forcément les mutations.

Depuis plusieurs années et dès que nous en avons l'occasion, nous dénonçons le manque criant d'agents de catégorie C dans les services. Les postes vacants en sont une triste preuve.

F.O.-DGFIP condamne, cette politique de l'emploi et ses conséquences particulièrement intolérables.

Les suppressions d'emplois et réformes de structures simultanées génèrent de plus en plus de difficultés en matière d'affectations et ferment un très grand nombre de départements.

Le nombre élevé des départements fermés, des rapprochements sont très souvent source de détresse morale et matérielle, ce qui pour **F.O.-DGFIP** est profondément inacceptable.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont dénoncé le nombre de rapprochement en attente et la situation préoccupante en termes de mutation.

En effet, encore trop de département avec un grand nombre de demande.

Les agents de la catégorie C de la DGFIP subissent, comme les autres agents, des conditions de travail dégradées. S'il s'y ajoute à terme la quasi-impossibilité d'obtenir une mutation dans le département de leur choix, c'est aussi leur vie personnelle qui s'en trouvera affectée.

Alors même que 538 postes restent vacants **F.O.-DGFIP** revendique l'arrêt des suppressions d'emplois, un recrutement à minima à hauteur des postes vacants ainsi qu'un véritable traitement des demandes de mutation.

C'est dans ce contexte difficile que les représentants **F.O.-DGFIP** sont intervenus durant la CAP pour défendre l'ensemble des dossiers pour lesquelles ils ont été sollicités.

F.O.-DGFIP rappelle que le droit à mutation est un droit fondamental et exige au moins 2 mouvements de mutation par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste.

Pour **F.O.-DGFIP**, toutes les vacances d'emplois doivent être pourvues à chaque mouvement dès lors qu'il existe des demandes.

La délégation **F.O.-DGFIP**

Véronique LIAUTAUD - Claudine GAUTRONNEAU –

Tony PLUMAIN - David WLODARCZYK

Rémy ALEMAN

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

La CAP Nationale des agents de catégorie C se réunit cette semaine pour évoquer le projet de mouvement complémentaire de mutations de la filière fiscale ceci au moment même où se vote le budget 2014

Budget qui entérine la suppression de 1 988 emplois à la DGFIP.

Ce budget 2014 est le 13^{ème} budget consécutif pour le ministère des finances dans lequel les emplois sont en baisse, tout comme les crédits de fonctionnement, sans qu'à aucun moment un gouvernement puisse nous démontrer que cette politique ait pu, d'une manière ou d'une autre, assainir le déficit public et améliorer le service rendu aux usagers.

Les agents des Finances sont triplement victimes des choix budgétaires du gouvernement: en tant que citoyen (par l'impôt, les taxes, la réforme des retraites), en tant que fonctionnaire (gel du point d'indice) et en tant qu'agents d'un ministère considéré comme non prioritaire (emplois, reconnaissance des qualifications) !

Depuis 2001, c'est plus d'un quart des effectifs qui a disparu dans les directions de Bercy !!!

La « non priorité » en matière de politique des emplois si elle n'était que supposé par déduction l'année dernière, est aujourd'hui clairement mise en avant.

En effet, le ministère des finances et la DGFIP sont non prioritaires dicit le ministre des finances.

Quelle Hypocrisie, quel manque de considération pour les agents et leurs missions !!!

Les ministres de Bercy concrétisent par ces mots, leur volonté d'afficher les missions économiques, fiscales, industrielles comme non prioritaires dans l'action gouvernementale, en totale contradiction avec les discours entendus tout au long de cette année sur la nécessaire lutte contre toutes les fraudes.

Dans ce contexte, les démarches stratégiques directionnelles en cours de finalisation, ne constituent qu'un « habillage organisationnel » et une façade pour justifier ces choix budgétaires et masquer les restructurations à venir. En ce sens, pour **F.O.-DGFIP**, la MAP s'inscrit bien dans la continuité de la RGPP !

Cumulées avec la baisse des crédits de fonctionnement, elles ont pour principale conséquence la détérioration des conditions de travail des agents, avec un développement croissant de la souffrance au travail.

Souffrance au travail, qui selon encore un rapport récent augmente de manière inquiétante et dangereuse.

Dans une période où la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires est **enfin** officiellement reconnue, le syndicat **F.O.-DGFIP** condamne le gel de la valeur du point d'indice, reconduit pour la 4ème année consécutive.

Il réaffirme que l'augmentation des traitements pour tous est une priorité.

De 2000 à 2012, l'inflation s'est élevée à plus de 25 %. Sur la même période, la valeur du point d'indice qui doit tendre à progresser pour compenser l'inflation n'a été revalorisée qu'à hauteur de 8,70 %. Ainsi en 12 ans, les fonctionnaires ont donc perdu 16,30 % de pouvoir d'achat.

L'inflation doit être impérativement corrigée par l'augmentation de la valeur du point d'indice. Non content d'être la seule mesure égalitaire permettant à chaque fonctionnaire d'être traité de manière identique au regard de l'inflation, elle est également la seule à pouvoir s'appliquer de manière uniforme.

En effet, chaque agent ne perçoit pas systématiquement des primes, chaque agent n'a pas forcément un corps de débouché de carrière et certains agents au sommet de leur grade n'ont plus de perspective de carrière.

Pour **F.O.-DGFIP**, il est urgent de sortir de cette politique aveugle d'austérité qui tous les jours paupérise un peu plus les fonctionnaires.

- Suppressions d'emploi
- Condition de travail
- Souffrance au Travail
- Rémunérations

Autant de sujets qui pour **F.O.-DGFIP** ont un lien direct avec cette CAPN.

Concernant les mutations, en premier lieu, **F.O.-DGFIP** condamne la décision arbitraire de l'Administration de supprimer le mouvement d'avril de la filière Gestion Publique. En effet, l'administration veut faire l'économie d'un

mouvement alors qu'un bon nombre d'agents n'ont pas obtenu satisfaction et que malgré la promesse de la Direction Générale les tableaux de classement sont loin d'être apurés.

Ce qui pour **F.O.-DGFIP** est inacceptable.

Concernant ce mouvement de mutation, au vu :

- des suppressions d'emplois
- de sous effectifs chronique
- et du manque de recrutements

Tout les élus **F.O.-DGFIP** considèrent que, malheureusement il ne réponds toujours pas, à l'attente des agents.

Le projet de mouvement complémentaire de mutation des agents administratifs (à effet au 1^{er} janvier 2014) donne selon vos propres chiffres un taux de satisfaction de 20,9 %, taux qui pour **F.O.-DGFIP** est malheureusement en deçà des attentes légitimes des agents.

Encore une fois, et parce qu'ils nous paraissent importants, éloquentes et surtout révélateurs, **F.O.-DGFIP** s'arrêtera au delà de toutes les statistiques à 2 chiffres.

Il nous paraît indispensable de mettre en exergue les 30 départements qui restent fermés à toute mutation et les 109 rapprochements en attente.

Ces deux chiffres démontrent d'une manière tristement simple que la situation de la catégorie C malgré certaines statistiques continue de se dégrader.

De plus, après le projet, trop de postes restent vacants : 452 dont 75 en région parisienne et 377 en province selon vos propres chiffres.

L'appel de stagiaires au 1^{er} octobre 2013 notamment en région Ile-de-France a certainement permis de baisser ces chiffres, toutefois, force est de constater que le recrutement est insuffisant et cet appel ne compensera pas les postes restés vacants.

L'Administration doit élargir, à hauteur à minima des postes vacants, les futurs recrutements de cadres C afin de fluidifier les futurs mouvements de mutation et d'atténuer les effets d'une politique d'emploi où tout le monde est perdant, les agents comme le service public.

Malgré tout, et nous l'espérons, l'appel des lauréats du concours C devrait en toute logique permettre à l'administration de donner satisfaction à un plus grand nombre de dossiers de mutation lors des suites du mouvement.

F.O.-DGFIP revendique que la mutation soit prononcée dès qu'un poste vacant est demandé.

Nous espérons que notre rôle de d'élus et cette CAPN ne se résumera pas à évoquer les dossiers des agents sans que la commission administrative paritaire ne tienne tout son rôle et améliore de manière significative le taux de satisfaction de ce mouvement.

En conclusion, les élus **F.O.-DGFIP** tiennent à rappeler leur attachement à des règles de gestion objectives et compréhensibles de tous.

BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP